

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III France et Vatican. — IV Nomination ecclésiastique. — V Chronique sherbrookienne. — VI Aux prières. — VII Ordo des fidèles.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 26 juin

Premier vendredi du mois, fête et solennité (avec jeûne) des SS. apôtres Pierre et Paul ; dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 3 juillet

Dans les paroisses suivantes la solennité se fait comme ailleurs par la messe et les vêpres communes à S. Pierre et à S. Paul, selon l'indication générale de l'Ordo.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (Montréal), et de Saint-Paul (Montréal et Ile-aux-Noix).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (Wakefield) et de Saint-Paul (Plantagenet et Aylmer).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (Sorel) et de Saint-Paul (Abbotsford).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (Shawinigan) et de Saint-Paul (Grand'Mère).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (La Patrie) et de Saint-Paul (Scotts Town).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (L'Avenir) et de Saint-Paul (Chester).

On ne peut faire aucune autre solennité de titulaire en ce jour. Par conséquent on ne chantera pas cette année la messe des titulaires qui se célèbre le 3 juillet (comme le Précieux-Sang ou Saint-Irénée). J. S.

FRANCE ET VATICAN

E grave conflit qui a surgi entre le gouvernement français et le Saint-Siège au sujet du voyage à Rome du président Loubet, conflit qui vient d'aboutir au départ de M. Nisard, ambassadeur de la République française auprès du Vatican, exige une étude particulière et attentive.

Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir mis sous leurs yeux les démarches et mesures diverses qui le constituent, et aussi les réflexions judicieuses et vraies qu'il a provoquées dans la presse.

* * *

Pour juger avec impartialité ces événements, il faut d'abord se rendre un compte exact de la situation respective du Souverain-Pontife d'une part, et de la dynastie de Savoie représentée à l'heure actuelle par Victor Emmanuel III, roi d'Italie, de l'autre.

Le pape avait autour de Rome un petit territoire appelé les Etats de l'Eglise, dont la possession assurait son indépendance et la liberté de ses relations avec tous les peuples et tous les gouvernements. Les origines premières de ce domaine temporel remontent à Constantin le Grand, mais il ne fut définitivement constitué que par Pépin le Bref en 755.

Durant douze siècles, le petit Etat de l'Eglise a été reconnu et respecté. Le pape était souverain temporel de ce minuscule territoire, au même titre et avec les mêmes droits que les républiques et les monarchies qui se partagent encore aujourd'hui la surface du monde. Ajoutons que le gouvernement des papes a toujours été le plus doux, le plus paternel qui se pût voir.

En 1870 les Piémontais et leur roi Victor-Emmanuel, dociles instruments de la haute maçonnerie, dont Cavour, Mazzini, Garibaldi étaient les chefs les plus en vue, s'emparent de Rome, et confinent le pape dans le palais et le jardin du Vatican, où une loi bien fragile,

dite *Loi des garanties*, est censée assurer son indépendance et sa liberté.

Il est clair que cet envahissement de Rome et du petit Etat pontifical par les Italiens, était une injustice flagrante.

Or les envahisseurs ne sont pas plus légitimes propriétaires d'un pays, qu'un malhonnête homme n'est légitime détenteur d'une bourse dérobée.

Ceci posé, la visite d'un chef d'Etat catholique, en relations avec le Saint-Siège, ayant pour but dans l'esprit de ceux qui l'ont provoquée, dans la forme qu'elle a revêtue, et dans le caractère que lui ont donné certains événements ; une visite, ayant pour but la reconnaissance de cet état de choses, produit d'injustices et de violences exercées sur le pontife romain, exigeait une protestation solennelle de la part du pape.

Les ennemis de l'Eglise eux-mêmes eussent interprété son silence comme un manque de dignité, un abandon de ses droits et une acceptation des faits accomplis. Pie X, en protestant, a fait ce que nous faisons tous quand nous réclamons contre ce qui lèse notre fortune ou notre honneur.

Le pape devait protester, il l'a fait.

Une note a donc été envoyée au gouvernement français ; et cette note a été communiquée à certaines puissances avec lesquelles le Vatican entretient des relations diplomatiques.

* *

Voici cette protestation, telle qu'elle a été publiée par un journal de Paris, *l'Humanité*.

« La venue à Rome en forme officielle de M. Loubet, président de la République française, pour rendre visite à Victor-Emmanuel III, a été un événement de si exceptionnelle gravité, que le Saint-Siège ne peut le laisser passer sans appeler sur lui la plus sérieuse attention du gouvernement que Votre Excellence représente.

« Il est à peine nécessaire de rappeler que les chefs d'Etats catho-

liques, liés comme tels par des liens spéciaux au pasteur suprême de l'Eglise, ont le devoir d'user vis-à-vis de lui des plus grands égards, comparativement aux souverains des Etats non catholiques, en ce qui concerne sa dignité, son indépendance et ses droits imprescriptibles.

« Ce devoir, reconnu jusqu'ici et observé par tous, nonobstant les plus graves raisons de politique, d'alliance ou de parenté, imcombait d'autant plus au premier magistrat de la République française, qui, sans avoir aucun de ces motifs spéciaux, préside en revanche une nation qui est unie par les rapports traditionnels les plus étroits avec le pontificat romain, jouit, en vertu d'un pacte bilatéral avec le Saint-Siège, de privilèges signalés, a une large représentation dans le Sacré-Collège des cardinaux, et par suite dans le gouvernement de l'Eglise universelle, et possède par singulière faveur le protectorat des intérêts catholiques en Orient. Par suite, si quelque chef de nation catholique infligeait une grave offense au Souverain-Pontife en venant prêter hommage à Rome, c'est-à-dire au lieu même du Siège pontifical et même dans un palais apostolique, à celui qui contre tout droit détient sa souveraineté civile et en entrave la liberté nécessaire et l'indépendance, cette offense a été d'autant plus grande de la part de M. Loubet ; et si, malgré cela, le nonce pontifical est resté à Paris, cela est dû uniquement à de très graves motifs d'ordre et de nature en tout point spéciaux. La déclaration faite par M. Delcassé au Parlement français ne peut en changer le caractère ni la portée, — déclaration suivant laquelle le fait de rendre cette visite n'impliquait aucune intention hostile au Saint-Siège ; — car l'offense est intrinsèque à l'acte d'autant plus que le Saint-Siège n'avait pas manqué d'en prévenir ce même gouvernement.

« Et l'opinion publique, tant en France qu'en Italie, n'a pas manqué d'apercevoir le caractère offensif de cette visite, recherchée intentionnellement par le gouvernement italien dans le but d'obtenir par là l'affaiblissement des droits du Saint-Siège et l'offense faite à sa dignité, droits et dignité que celui-ci tient pour son devoir principal de protéger et de défendre dans l'intérêt même des catholiques du monde entier.

den
les
car
pré
de l
«
cell

O
card
au f
là.
chez
plus
mati
l'Hu
franc
Il
le te
Pl
socia
de la
velle
donn
journ
pour
savoi
enivi
Qu
une f

« Afin qu'un fait aussi douloureux ne puisse constituer un précédent quelconque, le Saint-Siège s'est vu obligé d'émettre contre lui les protestations les plus formelles et les plus explicites, et le soussigné cardinal secrétaire d'Etat, par ordre de Sa Sainteté, en informe par la présente Votre Excellence, en vous priant de vouloir porter le contenu de la présente note à la connaissance du gouvernement de...

« Il saisit en même temps cette occasion de confirmer à Votre Excellence les assurances... etc...

« Cardinal MERRY DEL VAL. »

*
* *

On sait que le gouvernement français fit déclarer officiellement au cardinal secrétaire d'Etat qu'il n'acceptait cette protestation, ni quant au fond, ni quant à la forme. Les choses paraissent devoir en rester là. Et M. Nisard avait depuis assisté officiellement à une réception chez Son Eminence le cardinal Merry del Val, quand, « comme le plus grand des hasards et la plus inattendue des indiscretions, le matin de la rentrée de la Chambre, le journal socialiste de M. Jaurès, *l'Humanité*, publia la protestation. D'où la tenait-il ? Mystère et franc-maçonnerie. C'est à ces coups qu'il faut admirer M. Combes. »

Il est évident que la cour romaine n'avait pas confié à M. Jaurès le texte du document. Qui donc l'avait livré ?

Plusieurs journaux prétendent qu'il y a partie liée entre le chef des socialistes et le président du Conseil. Ceux-ci seraient responsables de la divulgation de la note pontificale. Et cela pour créer une nouvelle agitation qui prolongerait la vie du ministère actuel. L'on donne pour appui à cette idée la menace suivante publiée par un journal protestant de Paris, *Le Temps* : « qu'au moment où on parlait pour la première fois de la note papale, le Conseil des ministres fit savoir que le seul fait de la publication de cette protestation serait suivi du rappel immédiat de l'ambassadeur près du Saint-Siège ».

Quoiqu'il en soit, du moment que la publication s'est faite par une indiscretion, dans des conditions anormales, intéressées et crimi-

nelles, il était profondément injuste d'en rendre la cour de Rome responsable, et de baser sur un pareil fait une mesure aussi grave que le rappel de l'ambassadeur auprès du Vatican.

Cependant, comme sur un mot d'ordre, grande colère de toutes les feuilles hostiles. « Le pape a provoqué la France ! Il n'y a plus un moment à perdre : il faut rappeler notre ambassadeur et dénoncer le Concordat ».

Des interpellations furent annoncées, portant principalement sur la phrase ainsi conçue : « et si, malgré cela, le nonce pontifical est resté à Paris, cela est dû uniquement à de très graves motifs d'ordre et de nature en tout point spéciaux ».

Cette phrase ne figurait pas sur la protestation adressée au gouvernement de la République ; on la lisait seulement—et nous dirons bientôt pourquoi—dans la pièce diplomatique à l'adresse de la cour du Portugal.

Le Cabinet français décida d'envoyer à M. Nisard l'ordre d'ouvrir une enquête et de demander formellement au Vatican si la note diplomatique, publiée par *l'Humanité*, était authentique. Et les interpellations qui devaient être développées le vendredi 20 mai, furent renvoyées au vendredi suivant.

M. Nisard se rendit au Vatican. Le secrétaire d'Etat, loin de se refuser à répondre, voulut que les questions lui fussent posées par écrit — promettant d'y répondre, également par écrit, dans le délai d'une heure.

Quand le Vatican, peu de temps après l'entrevue, a fait demander la réponse de l'ambassade, on a répondu que l'on avait considéré le moyen comme dilatoire et que M. Nisard parlait.

C'est donc le gouvernement français qui s'est refusé à *écrire* sa demande d'explication, sentant lui-même qu'il n'avait diplomatiquement pas le droit de le faire.

Après cela, n'est-il pas évident que c'est M. Combes qui a voulu le conflit ?

Quel est le caractère de ce départ ? Est-ce un congé illimité ?

Est-ce un rappel ? On sait que le personnel de l'ambassade reste à Rome et qu'un secrétaire prendra la gérance. Il n'y a donc pas rupture des relations diplomatiques, et le nonce reste à Paris.

Au reste, voici l'opinion de M. de Navenne, premier secrétaire de l'ambassade française au Vatican, touchant la protestation de Pie X.

“ A mon sens, si le gouvernement pontifical a cru devoir lancer une note à la France et aux puissances catholiques, c'est moins pour créer un conflit que pour défendre une tradition. Le secrétariat d'Etat ne s'est pas ingénié, comme on l'a cru, à rechercher des termes offensants ; il a avant tout voulu prévenir la formation d'un précédent qui pourrait être exploité dans l'avenir.

“ Le Saint-Siège appréhendait, en effet, que si la visite de M. Loubet au Quirinal passait sans qu'il s'élevât contre elle, d'autres chefs d'Etat catholique ne se crussent autorisés à suivre l'exemple du président de la République. Le roi d'Espagne, qui viendra quelque jour en Italie, l'empereur d'Autriche, qui n'est jamais venu à Rome, auraient pu être tentés de se dégager des formes admises jusqu'ici.

“ D'autre part, le Vatican craignait que le gouvernement italien, pour dissiper certaines résistances de souverains étrangers, n'invoquât justement le voyage de M. Loubet. Telles sont, d'après moi, les raisons qui ont dicté l'attitude du pape. ”

* * *

Mais, pourquoi l'explication concernant le non rappel du nonce de Paris figure-t-elle dans la note du seul gouvernement portugais ?

On explique cette modification par les liens de parenté qui unissent le roi de Portugal au roi d'Italie, et certains projets de voyage du roi Carlos à Rome.

Le Saint-Siège aurait voulu donner au gouvernement de Lisbonne un avertissement particulier.

“ Il paraît, écrit de Rome le correspondant du journal *La Croix*, il paraît que les anticléricaux s'indignent parce que la note envoyée à la France ne porterait pas la phrase relative au non rappel du nonce.

« C'est une indignation factice, car les considérations spéciales dont il est question sont justement une déférence toute particulière et des égards spéciaux pour la France.

« On comprendrait que les autres gouvernements, en cas semblable, menacés du rappel immédiat du nonce, se plaignent d'être traités plus rigideusement que la France ; mais que le gouvernement français s'indigne de procédés plus conciliants, cela dépasse les bornes.

« Que le motif invoqué pour le rappel, disent les *Débats*, n'ait été qu'un prétexte, aucun homme de bonne foi ne le niera. Si la fameuse phrase qui a fait ou qui a paru faire tout le mal, contenait une offense, ce n'est pas à nous qu'elle s'adressait, mais aux autres gouvernements. On les avertissait que ce qui était toléré de la part de la France, ne le serait pas de la leur, et que le même acte commis par eux aurait de toutes autres conséquences que commis par nous. Il entraînait le rappel immédiat du nonce pontifical, tandis qu'on nous le laissait.

« Nous nous sommes fâchés de cela et, ce qui est admirable, M. Combes prend à son compte la menace faite aux autres puissances, à l'exemple de M. Jaurès, qui admettrait, à la rigueur, la sévérité du pape contre nous, mais qui la déclare intolérable contre l'Italie. Son journal écrit, en parlant du Saint-Père : « Tant qu'il n'aura pas désavoué ses prétentions sur Rome et regretté publiquement son langage provocateur à l'égard de la République française, la mesure qui rappelle l'ambassadeur sera nécessairement maintenue. Rome d'abord, la France ensuite ». Cette phrase est intéressante, parce qu'elle admet, éventuellement, le principe du retour de notre ambassadeur auprès du Vatican. On ne s'attendait guère à la trouver dans une feuille socialiste d'avant-garde ».

* * *

Maintenant le Saint-Père a-t-il voulu, par sa protestation, s'immiscer dans la politique des deux pays et blâmer l'amélioration obtenue dans leurs rapports ?

Rien n'est plus faux. Le pape n'a pas protesté contre le rappro-

hement franco-italien ; au contraire, selon les déclarations de l'*Observatore Romano*, il voit avec satisfaction tout ce qui favorise la fraternité des peuples, éloigne le danger de conflits internationaux et les guerres, et particulièrement tout ce qui peut contribuer à la prospérité de l'Italie. Quand donc le pape a-t-il défendu aux catholiques d'entretenir des rapports amicaux avec l'Italie ?

Si, après le rapprochement franco-italien, M. Loubet avait rendu visite à Victor-Emmanuel dans une autre ville italienne, le Saint-Siège n'aurait certainement rien dit ; mais d'un autre côté il ne pouvait pas accepter en silence que le chef d'une nation catholique, surtout de la France, fit une visite officielle et solennelle à Rome dans un palais apostolique, approuvât, de fait, la spoliation de 1870, et portât ainsi atteinte aux droits du pape.

Supposons, à titre d'exemple, dit le même journal, que la guerre franco-allemande s'étant terminée sans traité de paix ni *modus vivendi* entre les belligérants — l'Alsace-Lorraine étant détenue seulement *de fait* malgré d'incessantes réclamations de la France — le chef d'une nation amie, particulièrement bien traitée par la France, et malgré des observations préalables, eût rendu à l'empereur allemand une visite officielle et solennelle en Alsace-Lorraine ; supposons enfin que la presse des deux pays eût relevé le caractère de démonstration hostile inhérent à la visite, qu'auraient dit les journaux français ?

Il y a peu de temps, en des circonstances moins graves que le cas présent, à l'occasion des grandes manœuvres allemandes à Metz, la presse française protesta avec moins de motifs et de mesure que le Saint-Siège le fait maintenant.

Aussi *Le Matin* s'exprime à ce sujet en ces termes :

« Quoique Français nous cherchons au pape une querelle d'Allemand, il faut en convenir si l'on veut rester dans la vérité. »

Le mot est juste, et il caractérise bien toute cette intrigue qui porte du commencement à la fin la griffe de la maçonnerie.

Les diverses phases de cette affaire, en effet, étaient préparées d'avance. On le sent, à la manière dont elles se déroulent ; à l'air louche qui les caractérise ; aux quasi-prédications que font les gens bien informés ; au désarroi qui se produit quand une circonstance quelconque menace de contrarier les plans arrêtés et les conséquences prévues et voulues ; au manque absolu de dignité, et à la rage des journaux sectaires quand les événements ne marchent pas selon leur gré ; aux objurgations violentes qu'ils adressent aux pouvoirs publics, si la rupture cherchée, souffre quelque retard.

En un mot, il faut voir ici, non pas une incartade de ce peuple léger qui s'appelle le peuple français, mais un véritable complot maçonnique ourdi des deux côtés des Alpes pour brouiller à jamais la France avec Rome et la détacher du Saint-Siège.

Il faut avouer que cette singulière diplomatie doit amener sur bien des lèvres, dans les cours étrangères, un sourire malin et satisfait : car tout cela sert, on ne peut mieux leurs convoltises et leurs ambitions.

* * *

En tous cas, il y a toujours eu en cette affaire l'accord le plus parfait, non seulement entre le Souverain-Pontife et son secrétaire d'Etat, mais l'attitude prise et la teneur des notes ont été mûrement arrêtées en conseil des cardinaux.

En conséquence, il est à peine besoin de dire que tous les bruits répandus sur la démission de l'éminent et distingué secrétaire d'Etat, ne sont que des ballons d'essai lancés, par des sectaires, qui insultent Pie X tout autant qu'ils insultent son secrétaire.

La vérité, dit justement l'*Univers*, c'est que la figure du jeune cardinal grandit de jour en jour au milieu de cette crise et de ces furieux assauts. Les hommes de bonne foi l'apprécient d'après les faits. Ce sera aussi le jugement de l'histoire. En ces graves conjonctures, il est clair que le cardinal Merry del Val a servi le pape avec une fidélité scrupuleuse et une remarquable intelligence. Il a exactement secondé les intentions du Souverain-Pontife ; il les a traduites

avec une justesse impeccable. Sa note est un modèle de précision, de mesure et de vigueur. Les légitimes et nécessaires protestations du pape y sont formulées avec une énergie et une clarté qui défient toute équivoque ; elles y sont présentées avec une dignité et une correction qui réduisent à néant toutes les critiques. Le cardinal Merry del Val a droit à toute la reconnaissance, à toute l'admiration des catholiques.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé J.-A. Préfontaine a été nommé curé de Saint-Jean-de-la-Croix.

CHRONIQUE SHERBROOKIENNE



VRIL et mai nous ont apporté leur contingent respectif de faits intéressants.

D'abord, à la mi-avril, exactement le 13, les prêtres du diocèse sont venus en grand nombre au Séminaire Saint-Charles-Borromée pour la fête de M. le supérieur Lefebvre. Les élèves ont donné avec succès *Les Flavius* du Père Longhay.

Mgr l'évêque et près de quatre-vingt prêtres assistaient à cette séance, laquelle d'ailleurs, comme toutes les représentations du Séminaire, a fait salle comble.

* * *

Quinze jours plus tard, le dimanche 1er mai, les membres de l'Union Saint-Joseph de Sherbrooke conviaient dans cette même salle du Séminaire un auditoire aussi très nombreux. Il y eut conférence, discours, déclamations, morceaux de fanfare et chants.

Notamment on entretint les membres de l'Union, pour la plupart des ouvriers, sur le rôle d'un bon citoyen. M. le conférencier résumait toute son étude en disant qu'il *faut travailler* et que de fait tout le monde travaille, même ceux qui ont les *mains blanches*

(ce que souvent les ouvriers ne comprennent pas) ; il ajoutait que le travail du citoyen avisé doit être *intelligent* par la constance qu'on y met, par la bonne ordonnance qu'on lui donne, et enfin par l'économie de ses forces vives comme aussi de ses résultats.

Le matin, les membres de l'*Union*, l'association locale la plus estimée de notre ville, avaient assisté en corps à la grand'messe dans la cathédrale. Mgr Tanguay, du Séminaire, avait donné le sermon.

* * *

L'un des dimanches de mai, Mgr l'évêque a béni solennellement, à l'office du soir, une jolie statue de l'Immaculée Conception, et aussi une bannière très riche pour l'usage de Messieurs les Congréganistes de la cathédrale. Sa Grandeur a fait elle-même l'instruction de circonstance.

Vers le même temps, par les soins de M. le curé Gignac, on plaçait au centre du cimetière Saint-Michel, admirablement situé sur les hauteurs qui dominent Sherbrooke-Est, une magnifique croix, sur socle de béton, portant un *Christ* en fonte bronzée, de sept pieds de hauteur. Ce *Christ* a été préparé à Vaucouleurs (France), le pays de Jeanne d'Arc.

Désormais, aux champs des morts, ce superbe *Christ* — une œuvre d'art — étendra ses bras protecteurs sur le vaste *dortoir*, comme pour inspirer confiance aux vivants dans les destinées mystérieuses de ceux qu'ils pleurent. Et tout ensemble le souvenir de Vaucouleurs et de Jeanne d'Arc rappellera à ceux qui *savent*, ce que Dieu fit jadis pour les *Frans* qu'il aimait.

* * *

En dehors de la ville épiscopale, dans le diocèse, on annonce plusieurs cérémonies importantes pour bientôt. Une ordination aura lieu à La Patrie le 29 du mois courant, et, le 6 juillet, Mgr l'évêque bénira les trois nouvelles cloches de Wotton.

Le jeudi, 19 mai, au milieu d'un grand concours du clergé et du peuple, Mgr le grand-vicaire Chalifoux a procédé aux rites de la bénédiction d'une cloche à Stoke.

* * *

Depuis le 23 mai, Mgr LaRocque est parti en visite pastorale vers la région de Mégantic et de La Patrie. Sa Grandeur est accompagnée de M. le curé Gignac, de la cathédrale, et de M. l'abbé Hébert, son secrétaire. Monseigneur sera de retour à la fin de juin.

C'est à la fin de juin aussi, le 27, qu'aura lieu, sous la direction de Mgr Tanguay, le 28ème pèlerinage associé des fidèles du diocèse de Sherbrooke au sanctuaire de la Bonne Sainte Anne, sur la côte de Beaupré. Le deuxième pèlerinage annuel se fera le 22 août, immédiatement après la retraite du clergé diocésain qui commencera le 15 du même mois.

Puisque je suis en train de cataloguer plusieurs nouvelles, disons, sans transition, que M. l'abbé F.-V. Charest, de l'évêché de Sherbrooke, secrétaire des *Missionnaires agricoles*, vient de s'entendre avec le Ministre de l'Agriculture à Québec, et que la prochaine convention des missionnaires est fixée, pour les 19 et 20 juillet, au Séminaire de Sainte-Thérèse.

* * *

Toutes ces nouvelles sans doute intéressent la vie religieuse de la région sherbrookienne, j'en tiens une en portefeuille qui intéresse à la fois l'art et la religion.

De tout temps la religion a été la meilleure inspiratrice des œuvres d'art ; c'est pourquoi trop souvent en se matérialisant l'art se prostitue.

Le dernier soir de mai, l'on a exécuté avec un grand succès au dire des connaisseurs, au couvent des Dames de la Congrégation de notre ville — le Mont Notre-Dame — une œuvre musicale due au talent d'une sherbrookienne.

Les critiques plus sévères, s'ils distinguent quelques imperfections de facture, s'accordent à louer hautement et sans réserve le mérite poético-musical de la cantate, dite *Prière de Sainte Praxède*.

Le thème, fourni par la légende du Bréviaire Romain, a été naïvement enclavé dans des rimes fort heureuses par M. Laporte, de Sherbrooke-Est, alors curé de Sainte-Praxède-de-Brompton. Je ne résiste pas au plaisir de faire goûter à mes lecteurs quelques-uns de ces vers si simples et si beaux. Je cite le récit de la cantate :

Seigneur l'effroi glace mon âme !
 Rome entière est teinte de sang.
 De Marc-Aurèle tout puissant
 La rage, inextinguible flamme,
 S'acharne contre le chrétien,
 Et le peuple, vague grondante,
 Furieux, jette l'épouvante
 Parmi nos frères sans soutien.
 Mon cœur se brise à cette vue !
 Dans l'ombre et la paix de l'autel,
 Où tu veilles, toi l'Eternel,
 Je viens me cacher éperdue.

O Christ-Roi,
 Sauvez-moi !

Puis un chœur de voix célestes chante le *Veni sponsa Christi...*

L'appel musical faisait un superbe effet. L'auteur, Mme L.-E. Codère, fait grand honneur à ses anciennes maîtresses, les dévouées religieuses du Mont Notre-Dame.

* * *

Mais, pendant que je me laisse bercer par la musique de l'appel du Christ aux âmes qu'il aime, je songe soudain que j'ai une dernière page à écrire et que celle-là il faut la mettre en noir.

La mort encore a frappé à Sherbrooke, chez nos Petites-Sœurs de la Sainte-Famille d'abord et aussi chez nos confrères du sacerdoce.

* * *

Une toute petite postulante à peine âgée de 15 ans, des Sœurs de la Sainte-Famille, Rebecca Lavole, est morte le 17 mai à Saint-Césaire. Ses restes mortels ont été transportés ici. Nous avons célébré ses modestes funérailles dans la chapelle des Sœurs, puis nous l'avons conduite là-bas, au cimetière Saint-Michel, à l'ombre du beau Christ, venu de Vaucouleurs.

* * *

M. l'abbé Edouard Boudreau, ancien curé, vivait avec nous au Séminaire depuis cinq mois environ, quand, dans les derniers jours d'avril, la maladie qui le minait s'aggrava soudain. On dut le faire transporter à l'hôpital du Sacré-Cœur. Il y est mort, le 8 mai, munis des sacrements de l'Eglise.

* * *

M. le curé Boudreau était né à Saint-Jean d'Iberville. Il fit ses études partie au Séminaire de Sainte-Thérèse, partie à Sainte-Marie-de-Monnoir.

Ordonné prêtre en 1879, il exerça le saint ministère dans le diocèse de Montréal jusqu'en 1886 et fut vicaire notamment à Saint-Martin, à Valleyfield et à Sainte-Cunégonde. En 1886, il vint au diocèse de Sherbrooke, fut desservant au Lac Mégantic puis à Ely, devint curé d'East Angus, en 1887, et enfin curé de Sainte-Anne-de-Stuckley, en 1897.

En 1903, miné par la maladie qui devait l'emporter, une affection au foie, il prit sa retraite d'abord à l'hôpital du Sacré-Cœur (Sherbrooke), puis au Séminaire, où il vécut avec nous dans des alternatives de mieux et de pire.

Le jeudi, 28 avril, une attaque de paralysie au cerveau, déterminée sans doute par l'épuisement du système, le priva presque subitement de l'usage de la parole. Il put se confesser cependant le soir, et, après avoir été transporté à l'hôpital, recevoir le lendemain les derniers sacrements ayant encore conscience de ses actes.

Mais ses forces l'abandonnaient graduellement. Peu à peu le mal l'emportait sur sa vigoureuse constitution. Près de dix jours, cependant, il lutta contre la mort avec, semble-t-il, cette tenacité active qui était la marque de son caractère. Enfin il lui fallut s'incliner et mourir, le dimanche, 8 mai, dans la 56ème année de son âge et la 25ème de son sacerdoce.

Ses funérailles, suivant son désir, ont eu lieu à East Angus, dont il avait été curé dix ans. Son corps reposera désormais dans un caveau sous cette église qu'il avait fait construire.

Mgr LaRocque a chanté son service et fit son éloge. Ses anciens paroissiens étaient venus en grand nombre, par train spécial, jusqu'à Sherbrooke au-devant de sa dépouille mortelle.

* * *

M. l'abbé Boudreau a donné six ans de sa vie de prêtre à Montréal et dix-huit ans à peu près à Sherbrooke.

Le défunt curé était bien connu pour ses idées et ses projets de réforme en matière d'agriculture et de colonisation aussi bien que pour son énergie un peu entière à défendre ses opinions.

Il est certain que s'il voulut avec une grande vigueur, disons même avec une ardeur parfois vive, ce qu'il voulut..... il le voulut

toujours pour le *bien* : le *bien* des œuvres, le *bien* des fideles, le *bien* de la colonisation et de l'agriculture, le *bien* pour la patrie et pour Dieu. Il était sincère.

A nous, qui fûmes témoins de la dernière période de sa vie, il a laissé l'exemple d'une grande générosité d'âme à triompher des ennuis et des épreuves que suscite un caractère aigri par la souffrance et que détermine souvent chez le malade un mal qui ne pardonne pas.

Si son esprit était vif et ardent, son cœur était généreux et bon. Devant sa tombe il convient de s'incliner avec respect : c'était un digne prêtre.

* * *

Hélas ! les morts vont vite. Depuis janvier dernier, je relève 33 décès dans le clergé canadien. Et beaucoup sont morts frappés subitement.

Parmi tous ceux qui viennent de disparaître, je veux signaler à la bienveillante sympathie de mes lecteurs le Révérend Père Beaudry, de Joliette, et M. le curé Brouillet, de Worcester.

D'ailleurs pour tous ces confrères il convient de prier, les jugements de Dieu sont toujours redoutables.

LE NOUVELLISTE SHERBROOKIEN.

4 juin 1904.

AUX PRIERES

Frère Siméon, des Frères de Saint-Gabriel, décédé à St. Johnsbury, Vermont.

M. Joseph Desrosiers, décédé à Montréal.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 26 juin

Messe basse des SS. Jean et Paul Mm. *double* ; mém. du V dim. et de l'oct. de S. Jean-Baptiste ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim.

Solennité de SAINT-JEAN-BAPTISTE

Messe principale comme le 24 juin, *double de 1^e cl. privil.* ; mém. du dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux Ile vèpres (ant. *Elisabeth*), mém. du dim.